

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0584

commune (s) : Oullins

objet : **Acquisition d'un terrain situé 10, rue Elisée Reclus et appartenant à la Société commerciale des hôtels économiques**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet de raccordement du quartier de la Saulaie à Oullins à l'autoroute A 7 par la création d'une bretelle d'accès à la hauteur de la rue de l'Est, la Société commerciale des hôtels économiques a accepté de céder à l'amiable, une parcelle de terrain de 60 mètres carrés environ dépendant de la propriété lui appartenant 10, rue Elisée Reclus à Oullins.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, ladite société céderait donc la parcelle en cause au prix de 30,49 € le mètre carré, soit 1 829,39 € pour 60 mètres carrés, admis par le service des domaines ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation du programme individualisée n° 0420, le 18 mars 2002, pour la somme de 904 638 € en dépense.

Le montant à payer en 2002 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 211 200, à hauteur de 1 829,37 € et à hauteur de 534 € pour les frais estimés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,